L'ABEILLE DE LA N. ORLEANS.

SAMEDI, No 73, 2000 EX UNIQUE.

NOUVELLE-ORLEANS
JEUDI MATIN, 11 JUIN.

Compagnie d'Assurance Germania, de la Nouvelle-Orléans.

SECOND ETAT ANNUEL.

CONFORMÉMENT à la Charte, la Compagnie publie l'état suivant de son affaire:

Total des primes de l'année expirée le 31 mai 1866 ..... $339,575 47

Revoir:
Primes d'incendie $238,372 39
Primes de mer 153,125 70
Primes de rivières 108,067 15
En outre:
Prime en transport ..... $ 5,829 75
Prix des non expirés ..... 69,145 60 ..... $ 68,094 75
Montant net des primes ..... $ 302,318 47

Pertes payées:
Pertes par incendie ..... $ 62,507 34
Pertes par mer 154,222 72
Pertes sur rivières 94,228 60
..... $ 312,958 14
Escompte en lieu de scrip 24,187 50
Taxes et Revenu intérieur 24,741 29
Dépenses, loyer, gages d'employés, etc., compris 10,810 62
Six pour cent dégagés sur le montant net payé jusqu'au 1er mai 1866 ..... 37,777 60
Réservé pour pertes non réglées ..... $ 11,277 85

La Compagnie s'habilite ensuite, par rapport au Comité de Finance de la Chambre, adopté le 4 du mois, tel que les Directeurs, ont délibéré, après mûrs délibérations, devoir maintenir un capital complet de $620,000, savoir:

Placé en propriétés foncières ..... $ 62,292 18
Hypothèques sur propriétés foncières 78,813 29
Placé en bons de la Ville et Etats bons 32,780 42
Placé en actions de banques et compagnies 128,000 00
Prêts sur scrip de Compagnie d'assurances 136,202 50
Prêts personnels 16,200 00
Prêts à renouveler 62,000 00
Primes en voie de perception 11,211 71
Encaisse 111,518 49
..... $707,798 61

Le tableau qui précède est une copie exacte tirée des livres de la Compagnie.

CHAS. BRIGGS, Président.
J. F. ROUX, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE,
Paroisse d'Orléans, ville de la Nouvelle-Orléans.
Assermenté et signé pardevant moi, ce 11 janvier 1866.
PAUL W. COLLENS,
Troisième Juge de Paix.

Les Directeurs ont déclaré un dividende-scrip de trente pour cent sur le montant net des primes payées pour les quatre mois de l'année 1867—dividende pour les quatre mois de l'année 1867—dividende pour le 1er avril de mars. Ils ont résolu en outre de payer à partir du deuxième lundi de mars 1868, 31X pour cent sur les primes payées pour cette année.

DIRECTEURS:

George Dupuy, C. Leblanc,
J. Rodriguez, C. Kohn,
G. W. Schaeck, J. Sauvinet,
E. Kilbourne, W. Williams,
W. Stevens, W. Wilkinson,
J. A. White, J. Tayon.

Bureau, rue du Canal, No 131.

Compagnie d'Assurance Mutuelle de la Louisiane.

QUATORZIEME ETAT ANNUEL.

Conformément à sa Charte, la Compagnie publie l'état suivant de son affaire:

Total des PRIMES de l'année expirée le 31 février 1866 ..... $555,268 47

Revoir:
Primes d'incendie $238,372 39
Primes de mer 153,125 70
Primes de rivières ..... 108,067 15 ..... $502,565 43
En sus:
Prime en transport ..... $ 5,829 75
Prix des non expirés ..... 69,145 60 ..... $ 68,094 75
..... $ 302,318 47

Pertes payées:
Pertes par incendie ..... $ 62,507 34
Pertes par mer 154,222 72
Pertes sur rivières 94,228 60
..... $ 312,958 14
Escompte en lieu de scrip 24,187 50
Taxes et Revenu intérieur 24,741 29
Dépenses, loyer, gages d'employés, etc. 10,810 62
Six pour cent dégagés sur le montant net payé jusqu'au 1er mai 1866 ..... 37,777 60
Réservé pour pertes non réglées ..... $ 11,277 85

Le tableau qui précède est une copie exacte tirée des livres de la Compagnie.

CHAS. BRIGGS, Président.
J. F. ROUX, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE.
Paroisse d'Orléans, ville de la Nouvelle-Orléans.
Assermenté et signé pardevant moi, ce 11 janvier 1866.
PAUL W. COLLENS,
Troisième Juge de Paix.

Il sera payé, le deuxième lundi de mai prochain, aux porteurs légaux, six pour cent d'intérêt sur tout scrip non encore payé.

— Directeurs —

Charles Briggs, A. E. Montgomery, J. R. Ferrier, Geo. A. Foulhoux, A. Lecomte, E. Stagier, Jos. Coste, Thos. Sloane, John S. Maunsell, W. A. Violett, Alfred Kearny, Hugh McDonald, Jos. Coste, Jr., Jos. Coste, Jr., Jacob S. Wallis, Jacob W. Dunbar, George Foster, F. F. Stockmeyer, Andrew Stewart, Geo. W. Hyman, L. B. Pothier, John Nixon, Jr., Henry J. Vogt, E. Pinsig, E. Marquerie, James Collier, Chas. Pinkner, Rodolph Blog, H. Oliver.

Compagnie d'Assurance Mutuelle de la Nile-Oréans.

HUITIEME ETAT ANNUEL.

PRIMES de l'année expirée le 31 décembre 1867:
Sur les risques d'incendie $319,316 16
Sur les risques de mer 62,050 42
Sur les risques des rivières 32,790 41
Total des primes $414,156 41
En sus: Primes non expirées le 31 décembre 1867 ..... $114,023 00
Primes remboursées ..... 4,154 41 ..... 118,177 41
Montant net des primes $291,978 00

Pertes: Sur les risques d'incendie $50,700 63
Sur les risques de mer 61,886 16
Sur les risques des rivières ..... 19,659 44 ..... $132,246 23
Escompte, moins le compte d'intérêt 19,196 25
Intérêts sur scrip ..... 28,861 69 ..... $179,304 17
Bénéfices $97,673 16
Il est fait à la Compagnie des avances sur:
Effets à recevoir pour primes $4,784 81
Effets garantis et billets hypothécaires 216,207 00
Dû pour primes en voie de perception 29,220 1
Actions de la Compagnie du Gaz de la Compagnie de Chemin de fer de la ville, Bons de la ville 183,345 64
Scrips d'différentes Compagnies d'Assurances 20,136 00
En caisse 23,777 82
..... $558,238 64
Moins: Dépréciation des valeurs 32,580 20
Montant net $525,
Moins: Intérêts du scrip non réclamé 7,080 76
Intérêts payables sur scrips 772 92
Il est encore payable ..... 28,488 00 ..... 36,341 68
..... $488,
Les bénéfices nets $97,
Dividende de 6 pour cent $58,
Dividende de 6 pour cent $38,
Il est encore payable $1,
Le tableau qui précède est une copie exacte tirée des livres de la Compagnie.

J. SUTES, Président.
J. W. HIRCKS, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE.
Paroisse d'Orléans, ville de la Nouvelle-Orléans.
Assermenté et signé pardevant moi, ce 11 janvier 1866.
PAUL W. COLLENS,
Troisième Juge de Paix.

Les Directeurs ont résolu de payer, à partir du deuxième mardi de février prochain, un pour cent d'intérêt sur les certificats de payement non encore payés, (le cas, en outre déclaré un dividende—scrip de trente-deux pour cent sur le montant net des primes pour l'année expirée le 31 décembre 1867—dividende sur lequel il sera émis des certificats à partir du 15 mars prochain.

THOMAS SLOO, Président.
JOHN G. GAINES, Vice-Président.
THOS. ANDERSON, Secrétaire.

DIRECTEURS:

Jno. G. Gaines, E. J. Hart,
Henry Renshaw, Jno. C. Richs,
T. T. Lonsdale, J. H. Stauffer,
E. Stocum, J. S. Rose,
J. C. Sarell, Thos. Sloo,
Thos. A. James. W. Kennedy.

Etats-Unis d'Amérique.

Etat de la Louisiane,
Paroisse d'Orléans, Ville de la Nouvelle-Orléans.

QUIL soit connu que le dix huitième jour de mars mil neuf cent quatre-vingt-sept, par devant moi, Jules Cottet, Président de Notre Seigneur mil huit cent quatre-vingt-sept, dans la quatre-vingt-douzième année de l'Indépendance des Etats-Unis d'Amérique, pardevant moi, Notaire Public, Commissaire de Gardeur, Jr., notaire public, dûment commissionné et assermenté dans et pour la susdite ville et paroisse, et en présence des témoins ci-après nommés et signés, a été présent les personnes dont les noms et capacités sont ci-après nommés et signés, lesquelles personnes ont déclaré qu'eux ou ceux qu'ils représentent sont actionnaires de la Banque de la Nouvelle-Orléans, corporation établie en vertu des lois de l'Etat et située dans cette ville et ayant pouvoir de faire et faire exécuter des changements (plaintes chacun,) de leurs signatures respectives.

Que conformément à la loi et au huitième article de la charte en acte d'incorporation de ladite banque, au rapport de Wm A Montgomery, caissier-teneur de ville en date du 14 mai 1867, le directeur de ladite banque, conformément à la loi, a ouvert au Bureau des Transfert aux articles de société, ou séparant, l'ouverture des transfert de chaque actionnaire de la susdite banque, qui sont inscrits sur ledit compte, une résolution dont copie est ci-annexée et qui est comme suit: "Il est résolu que le payement du dividende déclaré par les lois des affaires de l'institution soit publié dans le Times, le Picayune et le Bee, et que les actionnaires ayant droit de le présenter au local de la banque, le samedi, après un jour de payement, soit et sont tenus de le faire 10 heures de l'après-midi, pour voter sur la question de savoir s'il conviendrait de réduire du nouveau le capital de la banque, et d'en faire utiliser de différentes ($1,000,000) à six cent mille piastres ($600,000) de valeur réelle.

Que la dite résolution fut soumise à une assemblée générale des actionnaires de la dite banque, après le temps et l'avis qu'exige la loi; qu'à la dite assemblée générale sont les propriétaires représentant quatre-vingt-douze actions (plus deux tiers du total) qui ont voyé utile actions) de la Banque, ont, conformément à la résolution ou capital de la dite banque de la Nouvelle-Orléans, soit réduit et diminué, autorisé et autorisé la Direction à prendre et lui recommandant de prendre les mesures nécessaires pour mettre à dite résolution à exécution, le faire enregistrer et publier conformément à la loi et pour substituer des certificats de société de différentes valeurs à ceux déjà en circulation.

Ceux qui ont signé ci-dessus, pour eux-mêmes, au nom de ceux qu'ils représentent et pour ceux qui sont en possession de certificats de propriétaires, consentant, par les présentes, à ce que le capital de la dite banque de la Nouvelle-Orléans soit réduit à six cent mille piastres (plus qu'il est ci-avant), représentées par ou divisées en vingt mille actions de trente piastres, c'est-à-dire de la valeur réelle ci-dessus, et autorisent à substituer des certificats d'actions de trente piastres aux anciens certificats de différentes valeurs de la Société, par les présentes, modifiée, changée et amendée conformément à ce qui précède.

Et les dits propriétaires, pour eux et pour ceux qu'ils représentent, reviennent actionnaires de la dite banque, au nombre et proportionnel d'actions (de différentes) inscrit en regard des leurs noms respectifs.

Alors et là, en la ville de la Nouvelle-Orléans, le jour et l'année ci-dessus dénommés, en présence de MM. Armand Fernandez, témoin, et Jules Cottet, Notaire, qui ont signé avec les appelants et moi, notaire, après avoir lu la loi.

SIGNATURES DE L'ORIGINAL.

Actions.		Actions.
F Schuler,	47	F E Bernard, ... 100
Delvaille & Jouhert	240	U Marionet, ... 50
A De Bec,	50	Wm. Crawford & Co. 30
C Chavanne	50	G F Porter, ... 16
J W Davis	100	G F Porter, ... 16
Chas. De Ruyter,	320	J M Pinsier, ... 42
H C Bullard,	50	J F Javerot, ... 50
U C Millaudon, agent	350	J Camors, ... 45
E B Pamelor	200	J Gelpi, ... 50
E B Mannion	700	J Gelpi & Co. 18
E F Mouton	198	D Lanata, ... 700
E Kilbourne	200	E Pinsig, ... 50
B Sauer	64	F S Dugas, ... 250
A Fortineau	100	Jos. Rodriguez, ... 50
Francis J Daly	142	J C Denis, ... 50
J Dupuy	16	Chas. Kohn, ... 100
B Pothier	100	J Schmidt, ... 100
E F Levillebouvier	30	A J Muelberger & Co. 50
Thos Lonsdale	100	D D C Wells, ... 50
Ant. Lanata	400	Wood & Low, ... 50
Banque Mutuel Ins. Co.	300	J A Sloan, ... 50
F E O'Brien	100	J S James, ... 50
Henry Duffy & Co.	420	J Fred Kearney, ... 50
B M Horrel	10	Lee Bros, ... 12
J W Burbridge	50	J S Black, ... 50
Mrs. V W Burbridge	130	W A Violett, ... 27
Thos. Jenny & Co.	300	W A Violett, ... 27
C H Parsons	70	J Lorber, ... 20
L B Pothier,	28	J U Payne, ... 200
Fernall & de Jouvenel	275	E Spitzer, ... 25
C Cavarec	110	Amelie Lay, ... 634
Irma Cavarec	100	W M Mitchell, ... 50
J Cavarec, Jr.	4	E Schmidt, ... 50
J Bougarel	10	J Bouquet, ... 10
L Guyot	50	J Martin, ... 28
Felix Brun	280	Mrs. A Bourdette, ... 30
Jos. Rodriguez	1141	Mrs. Eliza Bell, ... 30
F Rodriguez	100	Aug. Bohn, ... 100
A Rodriguez	100	Wm Kennedy, ... 50
John Pemberton	100	Chs. Leidy, ... 40
Louisiana M. Ins. Co.	500	Geo. W. Pike, ... 50
Ray & Bonnet	100	Simon & Loeb 120
N H Resnich	25	Oestlie & Harlage 5
M Dalsey	100	J Harts Sons, ... 50
Ralli & Co.	12	Albert & Raisey 20
Bernard & Aspiranz	43	J M Bernard, ... 50
Poteat & Co.	195	Chs. Dunts, ... 25
Jos. Coste, Jr.	100	Chas. Kohn, ... 50
Ch. d'Aseur, Mus. de Crescent	312	Alejandro Jamison, ... 40

ATTESTÉ: J.s. EDW. PITOT, G. LE GARDEUR, Jr.
Notaires Public.
Pour copie conforme, G. LE GARDEUR, Jr.
Notaire public.

Le soussigné, déposé du présent à l'enregistrement pour la paroisse et la ville de la Nile-Orléans; certifie que le présent est un extrait du registre de l'Etat, dûment inscrite à son bureau, Livre S No 7, folios 71, 72, 73 et 74.

A. DUCATEL, Jr.
Déposé du présent à l'enregistrement.
Nile-Orléans, 18 mars 1867.
25 mars—1 jour seul—4 mois

Henri Pieman vs Auguste Manneuier.

TROISIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans. No 24,212.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, le MARDI, sept de juillet, 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encaisseurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

Deux certaines tonnelles situées dans le Premier District de cette ville, dans Pilet bornés par les rues Carondelet, Philippe, de la Concorde et Prytanée, désignés par les numéros Trente et Quarante.

Le No Trente mesure vingt-cinq pieds de front sur quarante lignes de long à la rue Philippe, trente-neuf pieds six pouces et deux lignes de profondeur et donne sur une ruelle commune, et le No Quarante mesure vingt-cinq pieds deux pouces de profondeur sur la ligne mitoyenne du No Vingt-deux et vingt-deux pieds de largeur dans la face.

Les Quatorze mesure vingt-cinq pieds de face sur ruelle sur-dite, sur vingt six pieds de profondeur.

Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Cette propriété est issue à bail expirant le 1er novembre prochain, pour un loyer de trois cents piastres payé par Jean Bouyjoue, notaire public en cette ville, en date du 1er novembre 1867.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.
GEO. W. AVERY,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.
May 9—5, 12, 19, 26, 31, 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30